10% PAR SINISTRE (MAXI 2.000 €)

2.000 € PAR SINISTRE



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons que OPTIMOM CONSEIL SAS – sise 272, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE - 75008 PARIS, a souscrit une police d'assurance de RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE N°114239987 - ADHERENT N° 229811 - garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant lui incomber au titre des dommages causés aux tiers et du fait de ses activités

GARANTIES ET CAPITAUX ASSURES:

1. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

ACTIVITES:

♦ CONSEIL - EXPERT FINANCIER / CONSEILS AUX ENTREPRISES/ FUSIONS — ACQUISITIONS

CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER - CIF (ART. L. 541-1 SVT CMF)

MONTANT DE LA GARANTIE: 1.000.000 € PAR SINISTRE, SANS LIMITE PAR AN

2.000 € PAR SINISTRE

🖊 🛮 INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT (IOBSP)

MONTANT DE LA GARANTIE: 1.000.000 € PAR SINISTRE, SANS LIMITE PAR AN

FRANCHISE: 20% PAR SINISTRE (MAXI 2.000 €) ♣ AGENT IMMOBILIER SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS

MONTANT DE LA GARANTIE: 1.000.000 € PAR SINISTRE, SANS LIMITE PAR AN

FRANCHISE · 2. RESPONSABILITE CIVILE DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

MONTANT DE LA GARANTIE : 1.000.000 € PAR SINISTRE & PAR AN

FRANCHISE:

3. GARANTIES FINANCIERES

ACTIVITE D'IOBSP 115.000 € PAR ANNEE D'ASSURANCE

ACTIVITE D'AGENT IMMOBILIER 110.000 € PAR ANNEE D'ASSURANCE

4. RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

TOUS DOMMAGES CONFONDUS: 10.000.000€

DONT .

DOMMAGES CORPORELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS: 10.000.000€ 3.000.000 € PAR SINISTRE DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS:

FRANCHISE: 1.000 € PAR SINISTRE

RESPONSABILITE CIVILE VOL PAR PREPOSES: 275.000 € PAR SINISTRE FRANCHISE: 1.000 € PAR SINISTRE

5. ARCHIVES / DOCUMENTS CONFIES

FRANCHISE PAR SINISTRE:

MONTANT DE LA GARANTIE: 275.000 € PAR SINISTRE 1.000 € PAR SINISTRE

FRANCHISE:

6. DEFENSE

DEFENSE CIVILE: A HAUTEUR DES MONTANTS DE GARANTIES RC DEFENSE PENALE - MONTANT DE GARANTIE PAR SINISTRE : 275.000 €

La présente attestation est délivrée pour service et valoir ce que de droit, pour la période du 01/01/2025 (0h00) au 31/12/2025 (24H00)

sous réserve du renouvellement de la police Responsabilité Civile Professionnelle N°114239987 au 1er janvier 2025 et du règlement de la cotisation émise ou à émettre. Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur conformément au code des Assurances et ne saurait engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance Responsabilité Civile professionnelle N°114239987 auquel il convient de toujours se référer.

> FAIT A PARIS, LE 13 JANVIER 2025 Pour l'Assureur par délégation



NEANT



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIERE

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestent que

OPTIMOM CONSEIL SAS

272, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE 75008 PARIS

N° ORIAS 15004099

a souscrit une police d'assurance **DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant lui incomber au titre des dommages causés aux tiers et du fait de ses activités, conforme aux articles **L.541-3**, **D.541-9**, **L.519-3-4**, **R.519-16** et **L.519-4**, **R.519-17** du Code Monétaire et Financier, **N° 114239987 - ADHERENT N° 229811** et comportant :

1. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

♣ ACTIVITE : INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS sans fonds confiés (IOBSP)Montant de la garantie :1 000 000 € par sinistre, sans limite par anFranchise20% par sinistre (maxi 2000 €)

♣ ACTIVITE : CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF)

Montant de la garantie :1 000 000 € par sinistre, sans limite par anFranchise2000 € par sinistre

2. GARANTIE FINANCIERE

* Activité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement sans fonds confiés (IOBSP)

Montant de la garantie : 115.000 € par année d'assurance

La présente attestation est délivrée pour service et valoir ce que de droit, pour la période du 01/03/2025 (0h00) au 28/02/2026 (24H00)

sous réserve du renouvellement de la police Responsabilité Civile Professionnelle **N°114239987 au 1^{er} janvier 2025** et du règlement de la cotisation émise ou à émettre. Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur conformément au code des Assurances et ne saurait engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance Responsabilité Civile professionnelle **N°114239987** auquel il convient de toujours se référer.

FAIT A PARIS, LE 13 JANVIER 2025 Pour l'Assureur par délégation

Season - 38 rue Mstjislav Flostropovitch
75815 Paris 17
BCS Paris 476 254 563
N° Orial 07 000 489 Stuff forcontrole de l'ACPB

ATTESTATION ORIAS